

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VINEZAC
Vendredi 10 JUILLET 2020

Présents : M. André LAURENT, Mme Julie MALLON, M. Thierry DEBARD, Mme Karine LADET, M. Thomas INSELIN, Mme Laure VIELFAURE, M. Guillaume GRASSET, Mme Odile BOISSIN, M. Guillaume LOPEZ, Mme Marie-Laure WESTERLOPPE, M. Régis ARLAUD, M. Thierry BLANC, Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER, M. Patrick REY ;
Absent : Mme Laurence Teil donne procuration à Mme Karine Ladet.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Le Maire rappelle que, le 10 juillet, les communes doivent désigner les délégués en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020. Pour Vinezac il faut élire trois délégués ainsi que trois suppléants (communes de 1000 à 8 999 habitants). Il précise qu'en application des articles L.284 et L. 289 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il indique que le bureau électoral est présidé par lui, les deux conseillers les plus âgés : Mme Julie Mallon, M. Patrick Rey, et les deux conseillers les plus jeunes : MM. Guillaume Lopez et Guillaume Grasset.

Le maire présente sa liste de six conseillers, nommée Liste LAURENT :

André Laurent, Julie Mallon, Thierry Debard, Karine Ladet, Thomas Inselin, Marie-Laure Westerloppe.

L'assemblée ne présente pas d'autre liste.

Après l'élection, le Maire donne le résultat :

Nombre de votants = 15

Nombre de suffrages déclarés nuls = 0

Nombre de suffrages déclarés blanc = 0

Nombre de suffrages exprimés = 15

Le maire a proclamé élus délégués la liste LAURENT à 15 suffrages.

Séance levée à 19 heures